

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 12 décembre 2023** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

Est absente :

Madame Lise Bachand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2024**
6. **ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2024**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-212

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2024

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2024.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-213

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, conformément à l'article 954 du Code municipal.

RECETTES		DÉPENSES	
Taxes	3 529 885 \$	Administration	782 067 \$
Taxes sur une autre base	1 081 165 \$	Sécurité publique	1 073 550 \$
Tenant lieu de taxes	31 490 \$	Transport	1 223 845 \$
Transferts	252 075 \$	Hygiène du milieu	1 266 390 \$
Services rendus	284 100 \$	Santé et bien-être	2 850 \$
Imposition de droits	77 600 \$	Urbanisme	163 680 \$
Amendes et pénalités	35 000 \$	Loisirs et culture	739 560 \$
Intérêts	30 100 \$	Frais de financement	202 340 \$
Autres revenus	70 000 \$	Immobilisation	- 800 600 \$
		Remboursement dette	230 035 \$
		Activité d'investissement	515 698 \$
TOTAUX REVENUS	5 391 415 \$	TOTAUX DÉPENSES	5 391 415 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-214

7. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18 h 45.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière